

Nos chemins ruraux : un patrimoine à protéger.



Notre commune compte près de 45 km de chemins ruraux. Ces chemins participent à l'organisation de la vie de la commune. Ils permettent d'accéder à des champs, des bois, de pratiquer des activités de loisirs : chasse, pêche, randonnée. Leur tracé, souvent très ancien, témoigne de l'histoire de CHAMPIS.

Si, sur le plan cadastral, la longueur des chemins reste constante, on observe sur le terrain une réduction de la longueur des chemins praticables. Perdre ses chemins, pour une commune, c'est perdre une partie de son histoire et de son patrimoine !

Tous les chemins ruraux de Champis ont été recensés. Après plus d'un an de travail et des dizaines de kilomètres parcourus, Solange BERGERON, Alain LADREYT et Daniel MARGIRIER en ont dressé une première cartographie qui distingue quatre types de chemins :

- ◆ les chemins ouverts et praticables en vert
- ◆ les chemins ou tronçons embroussaillés en orange
- ◆ les chemins perdus ou peu visibles en gris
- ◆ Par ailleurs, les chemins de randonnée identifiés dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) sont surlignés en jaune.

Avant la fin de l'année, le conseil municipal sera amené à délibérer pour valider et approuver l'inventaire des chemins ruraux communaux.

Préalablement, chacun pourra consulter en mairie la carte et formuler d'éventuelles remarques. Des anomalies ont été observées sur le cadastre souvent en raison de procédures non abouties. Cet inventaire permettra également d'effectuer une mise à jour.

Trois permanences seront assurées en mairie :

- ⇒ le mercredi 9 mars de 17h à 19h
- ⇒ le samedi 12 mars de 10h à 12h.
- ⇒ le mercredi 16 mars de 17h à 19h

Lors de ces permanences, nous serons attentifs à l'avis des habitants d'un quartier quant à la pertinence d'ouvrir un chemin. N'hésitez pas à venir vous renseigner et nous apporter les précisions dont nous ne disposons peut-être pas.

